



MODALITÉS DE SÉLECTION ÉQUIPES DU QUÉBEC CRITÈRES D'IDENTIFICATION EXCELLENCE-ÉLITE-RELÈVE ESPOIR



Saison 2018

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	3
1. EXIGENCES GÉNÉRALES	4
2. BÉNÉFICES ET AVANTAGES	5
3. MODALITÉ DE SÉLECTION ÉQUIPES DU QUÉBEC	6
4. RÈGLES D'IDENTIFICATION EXCELLENCE-ÉLITE-RELÈVE	7
4.1NORMES DE PERFORMANCE.....	8
4.2 POINTAGE DE COMPÉTITIONS.....	10
4.3 CLAUSE BLESSURE.....	11
ANNEXE 1 : CRÉDIT D'IMPÔT ET PROGRAMME ÉQUIPE QUÉBEC	12
ANNEXE 2 : PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES DE TRIATHLON QUÉBEC	13
ANNEXE 3 : CRITÈRE IDENTIFICATION ESPOIR	14

PRÉAMBULE

La mission principale du programme d'excellence de Triathlon Québec est d'accompagner et de soutenir les athlètes québécois vers le haut niveau en leur offrant un support et des services dans les diverses étapes de leur cheminement. Le but ultime est de contribuer à la qualification d'un nombre élevé de Québécois-e-s sur les équipes olympiques, des championnats du monde et des autres Grands Jeux (panaméricains, Commonwealth et Olympiques jeunesse) et de leur donner les meilleures conditions pour y performer.

Les objectifs intermédiaires du programme sont d'accroître la présence d'athlètes québécois sur les équipes nationales seniors et développement et de se positionner systématiquement comme la province dominante aux championnats canadiens Juniors et U23/Élite et aux Jeux du Canada. La présence d'athlètes dans le top 100 du classement mondial, les podiums et les victoires sur les événements continentaux et nationaux sont parmi les indicateurs de succès visés par le programme.

Conséquemment, la sélection des athlètes sur les Équipes du Québec, le choix des projets soutenus financièrement, le type de services fournis ainsi que les modalités de soutien disponible lors des compétitions sont orientées vers les athlètes ayant le potentiel d'atteindre ces objectifs à court et long terme.

Le document qui suit présente d'abord les exigences relatives au programme, puis énonce les modalités de sélection des Équipes du Québec et les règles d'identification Excellence-Élite-Relève-Espoir et pour la saison 2018

Au terme de la saison 2017, les athlètes seront sélectionnés parmi les Équipes du Québec Élite, et Relève ou au sein du Programme Provincial Espoir. Ils se prévaudront des bénéfices et avantages décrits aux pages suivantes selon les diverses catégories. Les athlètes seront aussi identifiés selon les appellations de la Direction du loisir, du sport et de l'activité physique, soient Excellence, Élite, Relève et Espoir. Les modalités de soutien financier disponible pour la saison 2018, l'offre de services médico-sportifs et l'accès aux divers projets seront précisées à l'automne 2017. Pour les opportunités actuelles, veuillez-vous référer à la section Excellence du site internet de Triathlon Québec.

EXIGENCES GÉNÉRALES

Dans le cadre du programme d'excellence de Triathlon Québec, voici les exigences minimales établies pour être sélectionnés sur l'une des Équipes du Québec pour la saison 2018 et être admissibles à une identification de niveau « Excellence », « Elite », « Relève » et « Espoir ».

- être membre de Triathlon Québec pour l'année 2017
- avoir sa résidence permanence au Québec et produire sa déclaration d'impôt au Québec;
- représenter le Canada lors des épreuves internationales et le Québec lors des épreuves nationales;
- avoir participé au Championnat canadien Junior, U23 et Elite 2017, à moins d'avoir obtenu au préalable une exemption par écrit du coordonnateur de l'excellence pour cause de blessure, de maladie ou de toute autre circonstance exceptionnelle incluant un conflit avec une compétition internationale d'envergure jugée supérieure¹;
- avoir pris part à au moins trois compétitions correspondantes à la catégorie de l'athlète (Courses ITU, Série Nationale Junior, Série Grand Prix, Coupes du U13 ou U15) lors de la saison 2017 en plus des Championnats Canadiens;
- avoir pris part, lors d'une épreuve sanctionnée et dont la distance est homologuée, par la Fédération d'Athlétisme du Québec (FQA) et la Fédération de Natation du Québec (FNQ) entre le 1^{er} janvier et le 20 décembre 2017 et/ou à des événements homologués par Triathlon Québec pour satisfaire des normes de performance établies par rapport au Profil de la Médaille d'Or ;
- remplir et soumettre une première version du plan individuel de performance co-signé par l'athlète et l'entraîneur au plus tard le 5 janvier 2018 et de ce fait, confirmer son intention de participer au circuit provincial, national ou international élite de triathlon durant l'année 2018² ;
- signer le contrat d'athlète du Programme d'Excellence de Triathlon Québec qui engage l'athlète à respecter les conditions énoncées s'il est identifié et/ou sélectionné au plus tard le 5 janvier 2018³.

Les documents requis doivent être envoyés à fsarrasinlarochelle@triathlonquebec.org. La liste des athlètes identifiés pour la saison 2017 sera disponible au plus tard le 9 janvier 2018. Le retrait d'un athlète du programme peut entraîner un changement à la liste des athlètes identifiés à tout moment.

¹ Ne s'applique pas pour le Programme Provincial Espoir et pour l'identification de niveau espoir

² Idem

³ Idem

Bénéfices et avantages

Les athlètes de l'Équipe du Québec « Élite » peuvent :

- recevoir un crédit d'impôt pour athlète de haut niveau, selon les règles gouvernementales en vigueur (voir les règles d'identification à la page 7 et l'Annexe 1);
- recevoir un soutien financier et logistique pour leur participation à certaines compétitions et projets préalablement déterminées par Triathlon Québec selon les critères établis ;
- bénéficier du programme médico-sportif mis en place par Triathlon Québec, par exemple une évaluation médicale et fonctionnelle et recevoir des services supplémentaires offerts à l'Institut national du Sport ou dans les centres régionaux d'entraînement multisports;
- recevoir les vêtements aux couleurs de l'Équipe du Québec et bénéficier des autres partenariats de Triathlon Québec
- bénéficier du programme de l'Alliance Sport-études au niveau collégial ou universitaire;
- être identifié comme récipiendaire de bourse dans le cadre du Programmes de bourses coordonnés par Sports Québec ou d'autres institutions, selon le niveau d'identification.
- **Note** : le niveau de soutien peut varier selon l'atteinte des critères Élite A ou B.

Les athlètes de l'Équipe du Québec « Relève » peuvent :

- recevoir un crédit d'impôt pour athlète de haut niveau, selon les règles gouvernementales en vigueur (voir les règles d'identification à la page 7 et l'Annexe 1);
- recevoir un soutien financier et logistique pour leur participation à certaines compétitions et projets préalablement déterminées par Triathlon Québec selon les critères établis ;
- bénéficier du programme médico-sportif mis en place par Triathlon Québec, par exemple une évaluation médicale et fonctionnelle et recevoir des services supplémentaires offerts à l'Institut national du Sport ou dans les centres régionaux d'entraînement multisports;
- recevoir les vêtements aux couleurs de l'Équipe du Québec et bénéficier des autres partenariats de Triathlon Québec
- bénéficier des programmes Sport-études de niveau secondaire ou collégial;
- être identifié comme récipiendaire de bourse dans le cadre du Programmes de bourses coordonnés par Sports Québec ou d'autres institutions, selon le niveau d'identification.
- **Note** : le niveau de soutien peut varier selon l'atteinte des critères Relève A ou B.

Les athlètes du Programme Provincial « Espoir » peuvent :

- recevoir un soutien logistique pour leur participation à certaines compétitions et projets préalablement déterminées par Triathlon Québec selon les critères établis;
- recevoir certains services offerts dans les centres régionaux d'entraînement multisports;
- bénéficier des programmes Sport-études de niveau secondaire ou collégial;

Standards de Performance Équipe du Québec Triathlon 2018

Hommes							
	Catégorie en 2017		Natation		Course		Performances en compétitions
			Critères	400	800	3000	
Équipe du Québec Élite*	U23/Élite	Élite A	4'23	9'02	8'39	15'02	Top 100 ITU ou athlète sur le PAA
	Junior/U23/Élite	Élite B	4'31	9'20	8'56	15'33	Top 150 ITU ou Trois Critères réussis du PAATQ
Équipe du Québec Relève**	Junior/U23	Relève A	4'40	9'38	9'15	16'06	Trois critères parmi : Top 6 GP / Top 10 Championnat Canadiens ou Top 15 JR/Top 20 Elite Course Conti. ITU ***
	U15/Junior	Relève B	4'50	9'58	9'36	16'41	Trois critères parmi : Top 10 GP / Top 15 Championnat Canadiens JR ou Top 20 Champ. Continental JR ***
Programme Provincial Espoir	17 ans et moins	Espoir	200	400	1500	3000	
			2'29	5'19	4'55	10'29	Trois critères parmi : Top 12 Grand Prix Junior/ Top 8 Coupe Québec U15 / Podium Coupe Québec U13
Femmes							
	Catégorie en 2017		Natation		Course		Performances en compétitions
			Critères	400	800	3000	
Équipe du Québec Élite*	U23/Élite	Élite A	4'43	9'40	9'58	17'19	Top 75 ITU ou athlète sur le PAA
	Junior/U23/Élite	Élite B	4'52	10'00	10'19	17'55	Top 125 ITU ou Trois Critères réussis du PAATQ
Équipe du Québec Relève**	Junior/U23	Relève A	5'02	10'20	10'41	18'35	Trois critères parmi : Top 5 GP / Top 8 Championnat Canadiens ou Top 15 Course Continentale ITU ***
	U15/Junior	Relève B	5'13	10'40	11'06	19'17	Trois critères parmi : Top 8 GP / Top 12 Championnat Canadiens JR ou Top 20 Champ. Continental JR ITU***
Programme Provincial Espoir	17 ans et moins	Espoir	200	400	1500	3000	
			2'35	5'32	5'42	12'11	Trois critères parmi : Top 12 Grand Prix Junior/ Top 8 Coupe Québec U15 / Podium Coupe Québec U13

Les temps de natation sont exprimés en bassin de 25m. Les temps réalisés en bassin de 50m seront convertis selon les chartes FNQ.

*L'Équipe du Québec Élite comprend au minimum les athlètes identifiés Excellence et Élite selon les règles d'identification en vigueur en plus de ceux ayant atteints les standards Élite A et B. Ainsi, un athlète identifié relève pourrait bénéficier de certains des avantages de l'Équipe du Québec Élite.

**L'Équipe du Québec Relève comprend au minimum les athlètes identifiés Relève selon les règles d'identification en vigueur en plus de ceux ayant atteints les standards Relève A et B. Ainsi, un athlète identifié «Espiror» pourrait bénéficier de certains des avantages de l'Équipe du Québec Relève.

*** Pour les Grand Prix, le classement indiqué est pour toute catégorie confondue ; Pour les Championnats Canadiens et les Courses Continentales, le classement indiqué est par catégorie à condition de terminer parmi la 1^{ère} moitié des participants et 8% du temps vainqueur.

La réalisation d'un seul temps par discipline est nécessaire pour réussir un standard. Les athlètes doivent réaliser les trois standards pour une nomination (natation, course, compétitions). Triathlon Québec se réserve la possibilité de faire des nominations si seuls deux standards sont atteints.

Règles d'identification Excellence-Élite-Relève par ordre de priorité

En décembre 2017, Triathlon Québec dressera la liste des athlètes admissibles aux niveaux « Excellence », « Élite » et « Relève » pour les crédits d'impôts d'athlètes de haut niveau (voir Annexe I). Les athlètes qui seront identifiés par Triathlon Canada selon les critères énoncés dans le Programme d'assistance des athlètes (PAA) seront automatiquement admissibles à l'identification de niveau « Excellence ». Le nombre d'athlètes identifiés de niveau « Élite » est limité à **trois athlètes de chaque sexe** et de niveau « Relève » à **quatre athlètes de chaque sexe**. Les athlètes âgés de 24 ans ou plus au 31 décembre 2017 ne seront pas éligibles à une identification relève. Ils ne seront éligibles qu'à une identification élite ou excellence⁴. Triathlon Québec déterminera un classement en fonction des critères ci-après.

1. Membre de l'équipe nationale senior ou développement 2018
2. Membre de l'équipe formée par Triathlon Canada pour les Championnats Mondiaux Élite
3. Membre de l'équipe formée par Triathlon Canada pour les Championnats Mondiaux U23
4. Membre de l'équipe formée par Triathlon Canada pour les Championnats Mondiaux Juniors
5. Athlète ayant un classement mondial parmi les 125 premières de la liste de points ITU chez les femmes et parmi les 150 premiers chez les hommes au 30 novembre 2017.
6. Athlète Junior, U23 ou Senior ayant réalisé trois résultats ou plus parmi les critères énoncés dans le Programme d'aide aux athlètes de Triathlon Québec (PAATQ). Voir annexe 2.
7. Ordre du classement excellence établi selon le système de pointage suivant.

7.1 Atteinte des normes de performances (100 points)

Les athlètes devront soumettre les résultats sur 400 m, 800 m ou 1500m en natation, ainsi que sur 3 000 m (piste), 5 000 m ou 10 000m pour la course à pied réalisés entre le 1^{er} janvier 2017 au 20 décembre 2017. Les performances doivent être réalisée lors de compétitions sanctionnées par la Fédération de natation du Québec (FNQ) ou la Fédération d'Athlétisme du Québec (FQA) ou lors d'événements approuvés par Triathlon Québec (ex : journée d'identification). Les normes de performance de natation et de course à pied sont évaluées sur 50 points chacune et ce, par rapport au profil de la médaille d'Or. Les scores de natation sont majorés de 0,5 point par année séparant l'athlète de l'âge de 24 ans et les scores de course à pied sont majorés de 1 point par année séparant l'athlète de l'âge de 24 ans.

7.2 Compétitions domestique (3 meilleurs résultats parmi les 6 courses suivantes)

Championnats canadiens Élite, U23 et Junior à Ottawa, 17-18 juin 2017** (maximum 40 points)

- Tous participants canadiens confondus.

Championnat québécois à Valleyfield** (maximum 30 points)

Grand prix de Joliette, Victoriaville, Gatineau et Montréal** (maximum de 25 points par GP).

- Tous participants québécois confondus.

******L'athlète doit terminer à l'intérieur de 10% du temps du gagnant pour obtenir des points.

⁴ Triathlon Québec se réserve le droit de lever cette clause dans des circonstances exceptionnelles, par exemple une entrée tardive dans le sport pour un athlète.

Normes de performance femmes

NATATION ⁵						COURSE			
Pointage	PMO	400	800	1500	Pointage	PMO	3 km	5 km	10 km
50	100%	04:26	09:10	17:30	50	100%	08:46	15:14	31:40
49	99%	04:29	09:16	17:41	49	99%	08:51	15:23	31:59
48	98%	04:31	09:21	17:51	48	98%	08:57	15:33	32:19
47	97%	04:34	09:27	18:02	47	97%	09:02	15:42	32:39
46	96%	04:37	09:33	18:14	46	96%	09:08	15:52	32:59
45	95%	04:40	09:39	18:25	45	95%	09:14	16:02	33:20
44	94%	04:43	09:45	18:37	44	94%	09:20	16:12	33:41
43	93%	04:46	09:51	18:49	43	93%	09:26	16:23	34:03
42	92%	04:49	09:58	19:01	42	92%	09:32	16:33	34:25
41	91%	04:52	10:04	19:14	41	91%	09:38	16:44	34:48
40	90%	04:56	10:11	19:27	40	90%	09:44	16:56	35:11
39	89%	04:59	10:18	19:40	39	89%	09:51	17:07	35:35
38	88%	05:02	10:25	19:53	38	88%	09:58	17:19	35:59
37	87%	05:06	10:32	20:07	37	87%	10:05	17:31	36:24
36	86%	05:09	10:40	20:21	36	86%	10:12	17:43	36:49
35	85%	05:13	10:47	20:35	35	85%	10:19	17:55	37:15
34	84%	05:17	10:55	20:50	34	84%	10:26	18:08	37:42
33	83%	05:20	11:03	21:05	33	83%	10:34	18:21	38:09
32	82%	05:24	11:11	21:20	32	82%	10:41	18:35	38:37
31	81%	05:28	11:19	21:36	31	81%	10:49	18:48	39:06
30	80%	05:32	11:27	21:52	30	80%	10:58	19:02	39:35
29	79%	05:37	11:36	22:09	29	79%	11:06	19:17	40:05
28	78%	05:41	11:45	22:26	28	78%	11:14	19:32	40:36
27	77%	05:45	11:54	22:44	27	77%	11:23	19:47	41:08
26	76%	05:50	12:04	23:02	26	76%	11:32	20:03	41:40
25	75%	05:55	12:13	23:20	25	75%	11:41	20:19	42:13
24	74%	05:59	12:23	23:39	24	74%	11:51	20:35	42:48
23	73%	06:04	12:33	23:58	23	73%	12:01	20:52	43:23
22	72%	06:09	12:44	24:18	22	72%	12:11	21:09	43:59
21	71%	06:15	12:55	24:39	21	71%	12:21	21:27	44:36
20	70%	06:20	13:06	25:00	20	70%	12:31	21:46	45:14
19	69%	06:26	13:17	25:22	19	69%	12:42	22:05	45:54
18	68%	06:31	13:29	25:44	18	68%	12:54	22:24	46:34
17	67%	06:37	13:41	26:07	17	67%	13:05	22:44	47:16
16	66%	06:43	13:53	26:31	16	66%	13:17	23:05	47:59
15	65%	06:49	14:06	26:55	15	65%	13:29	23:26	48:43

⁵ Les performances de natation sont exprimées pour un bassin de 25 mètres. Les performances réalisées en bassin de 50 mètres seront converties en performance sur 25m selon les tables de pointage de la FNQ.

Normes de performance hommes

NATATION ⁶						COURSE À PIED			
Pointage	PMO	400	800	1500	Score	PMO	3 km	5 km	10 km
50	100%	04:15	08:46	16:30	50	100%	07:52	13:41	28:32
49	99%	04:18	08:51	16:40	49	99%	07:57	13:49	28:49
48	98%	04:20	08:57	16:50	48	98%	08:02	13:58	29:07
47	97%	04:23	09:02	17:01	47	97%	08:07	14:06	29:25
46	96%	04:26	09:08	17:11	46	96%	08:12	14:15	29:43
45	95%	04:28	09:14	17:22	45	95%	08:17	14:24	30:02
44	94%	04:31	09:20	17:33	44	94%	08:22	14:33	30:21
43	93%	04:34	09:26	17:45	43	93%	08:28	14:43	30:41
42	92%	04:37	09:32	17:56	42	92%	08:33	14:52	31:01
41	91%	04:40	09:38	18:08	41	91%	08:39	15:02	31:21
40	90%	04:43	09:44	18:20	40	90%	08:44	15:12	31:42
39	89%	04:47	09:51	18:32	39	89%	08:50	15:22	32:04
38	88%	04:50	09:58	18:45	38	88%	08:56	15:33	32:25
37	87%	04:53	10:05	18:58	37	87%	09:03	15:44	32:48
36	86%	04:57	10:12	19:11	36	86%	09:09	15:55	33:11
35	85%	05:00	10:19	19:25	35	85%	09:15	16:06	33:34
34	84%	05:04	10:26	19:39	34	84%	09:22	16:17	33:58
33	83%	05:07	10:34	19:53	33	83%	09:29	16:29	34:23
32	82%	05:11	10:41	20:07	32	82%	09:36	16:41	34:48
31	81%	05:15	10:49	20:22	31	81%	09:43	16:54	35:14
30	80%	05:19	10:58	20:37	30	80%	09:50	17:06	35:40
29	79%	05:23	11:06	20:53	29	79%	09:57	17:19	36:07
28	78%	05:27	11:14	21:09	28	78%	10:05	17:33	36:35
27	77%	05:31	11:23	21:26	27	77%	10:13	17:46	37:03
26	76%	05:36	11:32	21:43	26	76%	10:21	18:00	37:33
25	75%	05:40	11:41	22:00	25	75%	10:29	18:15	38:03
24	74%	05:45	11:51	22:18	24	74%	10:38	18:29	38:34
23	73%	05:49	12:01	22:36	23	73%	10:47	18:45	39:05
22	72%	05:54	12:11	22:55	22	72%	10:56	19:00	39:38
21	71%	05:59	12:21	23:14	21	71%	11:05	19:16	40:11
20	70%	06:04	12:31	23:34	20	70%	11:14	19:33	40:46
19	69%	06:10	12:42	23:55	19	69%	11:24	19:50	41:21
18	68%	06:15	12:54	24:16	18	68%	11:34	20:07	41:58
17	67%	06:21	13:05	24:38	17	67%	11:44	20:25	42:35
16	66%	06:26	13:17	25:00	16	66%	11:55	20:44	43:14
15	65%	06:32	13:29	25:23	15	65%	12:06	21:03	43:54

⁶ Les performances de natation sont exprimées pour un bassin de 25 mètres. Les performances réalisées en bassin de 50 mètres seront converties en performance sur 25m selon les tables de pointage de la FNQ.

Pointage lors des compétitions (3 meilleurs sur 6)

	Championnat canadien Ottawa	Grand Prix Championnat québécois	Série Grand Prix Régulier
Rang	Pointage	Pointage	Pointage
1	40	30	25
2	35	25	20
3	31	21	16
4	28	18	13
5	26	16	11
6	25	15	10
7	24	14	9
8	23	13	8
9	22	12	7
10	21	11	6
11	20	10	5
12	19	9	4
13	18	8	3
14	17	7	2
15	16	6	1
16	15	5	
17	14	4	
18	13	3	
19	12	2	
20	11	1	
21	10		
22	9		
23	8		
24	7		
25	6		
26	5		
27	4		
28	3		
29	2		
30	1		

Clauses particulières en cas de blessure, maladie ou grossesse

Triathlon Québec examinera chacun des cas d'athlètes qui ont été blessés ou malades, et qui n'auraient ainsi pu obtenir de performances leur permettant de conserver leur niveau d'identification

- Un athlète « Excellence », blessé ou malade, qui perdrait son brevet de Sport Canada (PAA), verra son nom placé sur la liste « Élite », en autant que Triathlon Québec juge qu'il peut accéder de nouveau à l'équipe nationale. Ceci est valide pour une période d'un an, après quoi il doit démontrer un niveau de performance justifiant son maintien sur la liste « Élite » ou remonter sur la liste « Excellence » ;
- Un athlète « Élite », blessé ou malade, qui n'obtient pas de performances justifiant son maintien sur la liste « Élite », pourra voir son nom placé sur la liste Relève pour une période d'un an seulement ;
- Un athlète « Relève », blessé ou malade, qui n'obtient pas de performances justifiant son maintien sur la liste « Relève », verra son nom retranché de la liste Relève.

Les demandes seront considérées à l'entièvre discréction de Triathlon Québec si les conditions suivantes sont respectées et sans léser un autre athlète de calibre comparable qui aurait fait application au programme d'excellence de l'année en cours :

- a) Une blessure à plus long terme est généralement considérée comme une période pendant laquelle l'athlète ne peut s'entraîner pendant une période de 8 à 12 semaines.
- b) L'athlète a satisfait aux exigences raisonnables d'entraînement et de réhabilitation destinées à accélérer son retour à l'entraînement et à la compétition de haute performance alors qu'il (elle) était blessé(e), malade ou enceinte et, en dépit de tout effort raisonnable pour atteindre les standards de qualification pertinents au cours de l'année pendant laquelle la blessure, la maladie ou la grossesse a eu lieu, n'a pas réussi à le faire pour des raisons reliées à celles-ci.
- c) Fournir un certificat de médecin attestant que l'athlète satisfait aux exigences raisonnables d'entraînement et de réhabilitation et que l'athlète réussira au moins les standards minimaux requis au cours de l'année à venir.
- d) L'athlète a fait preuve et continue à faire preuve d'engagement à long terme envers des objectifs de haute performance et de compétition, et démontre son intention de poursuivre l'entraînement et la compétition de haute performance au cours de la période pour laquelle il/elle demande une exemption pour blessures, maladie ou grossesse.
- e) La demande de l'athlète doit inclure les résultats de sa saison précédente de même que son classement, ainsi que le motif pour lequel il/elle demande une exemption pour blessure, maladie ou grossesse.

Annexe 1 : Crédits d'impôts remboursables pour les athlètes identifiés

Les athlètes identifiés Excellence, Élite et Relève sont admissibles aux crédits d'impôts du gouvernement du Québec.

Montant maximal du crédit d'impôt :

	Excellence	Élite	Relève
Sport individuel	4 000\$	4 000\$	2 000\$

La Direction du sport et de l'activité physique émettra directement aux athlètes les attestations officielles du Secrétariat au loisir et au sport à joindre à la déclaration de revenus en début d'année. Il est donc très important que les athlètes portent à l'attention de leur fédération sportive les changements d'adresse des athlètes.

Ce crédit d'impôt est établi en fonction de la période pendant laquelle l'athlète aura obtenu un niveau donné de reconnaissance.

Afin de bénéficier du crédit d'impôt remboursable, l'athlète doit produire sa déclaration de revenus du Québec et ce, même s'il n'a pas de revenus au cours de l'année. Ce crédit ne peut s'appliquer à un de ses parents.

Vous seul, comme athlète, pourriez avoir droit à un crédit d'impôt remboursable si vous résidiez au Québec le 31 décembre 2017 et si, pour cette année, vous étiez reconnu comme athlète de haut niveau par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Pour demander ce crédit d'impôt, reportez à la ligne 462 le montant qui figure à ce titre sur l'attestation que vous a délivrée le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Conservez cette attestation pour pouvoir la fournir sur demande.

Pour obtenir de l'information supplémentaire, veuillez adresser un courriel à athletes@mels.gouv.qc.ca.

Programme Équipe Québec

Montant de 6 000\$ versé sous forme de dépôt direct mensuel aux athlètes Excellence. Les athlètes doivent compléter le formulaire d'adhésion au programme et le formulaire d'adhésion au dépôt direct disponible auprès du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Pour obtenir de l'information supplémentaire, veuillez-vous référer à :

<http://www.education.gouv.qc.ca/athletes-entraineurs-et-officiels/soutien-financier-et-services/programme-equipe-quebec/> ou adresser un courriel à athletes@mels.gouv.qc.ca

Annexe 2 – Critères du PAATQ

Circuit ITU – Épreuves avec sillonnage

Pour être éligible, les athlètes doivent être membres de Triathlon Québec, résidents du Québec et posséder leur carte internationale de Triathlon Canada. Les compétitions doivent avoir lieu entre le 1^{er} janvier et le 20 décembre 2017.

1^{ère} catégorie – Circuit international

- Top 25 et 1^{er} ½ des participants – Série des Championnats du monde (WTS)
- Top 20 et 1^{er} ½ des participants – Coupe du monde ITU
- Top 20 et 1^{er} ½ des participants – Championnats du monde junior, U23, Duathlon élite

2^e catégorie – Circuit continental

- Femmes : Top 8 et 1^{er} 1/3 des participants en Coupe ou Championnat continental
- Hommes : Top 12 et 1^{er} 1/3 des participants en Coupe ou Championnat continental
- Juniors : Top 12 et 1^{er} 1/3 des participants aux Championnat panaméricain junior ou U23

3^e catégorie – Circuit Junior

- Top 5 dans une épreuve de la Série nationale junior
- Top 8 et 1^{er} 1/3 des participants aux Championnats nord-américain junior

Notes :

- Le terme participants inclut tous les athlètes ayant débuté la course, donc incluant DNF/DSQ ;
- Les athlètes doivent terminer à l'intérieur de 8% du temps vainqueur.

Annexe 3– Critère d'identification de niveau « Espoir »

Il n'y a aucune limite pour le nombre de places établies pour cette catégorie à condition de respecter les exigences suivantes. Une identification de niveau « Espoir » ne veut pas nécessairement dire une nomination sur le Programme Provincial Espoir. L'identification de niveau « Espoir » est nécessaire pour être admis à l'Alliance Sport-Études (athlètes de 16 ans plus), pour participer aux Jeux du Québec et bénéficier des avantages des Programmes Sport-Études de niveau secondaire (exemple : aide au transport, soutien pour service périphérique).

- L'athlète doit être membre de Triathlon Québec pour l'année en cours et est âgé d'au moins 12 ans.
- Les athlètes doivent avoir pris part à au moins deux épreuves de la Coupe du Québec U13, U15, ou à au moins deux épreuves de la Série Grand Prix;
- Les athlètes doivent avoir pris part à un camp de développement régional ou provincial de l'année en cours ou l'année précédente;
- Les athlètes font partie d'un programme d'entraînement et de compétition sur une base annuelle (10 mois sur 12) dont le volume hebdomadaire correspond à une moyenne de 10 heures par semaine;
- Les athlètes doivent avoir réalisé les scores minimaux suivants en natation et en course à pied (voir annexe) lors d'événements approuvés par Triathlon Québec au cours de l'année courante.

Temps minimaux (15 ans et moins)					
	Natation*	Course**			Combiné***
	400m	1500m	2000m	5000m	Score
Filles	06:50,0	06:20,0	08:45,0	23:25,0	130 pts
Garçons	06:50,0	06:10,0	08:30,0	22:50,0	125 pts

Temps minimaux (16 ans et +)					
	Natation*	Course**			Combiné
	400m	1500m	3000m	5000m	Score
Filles	06:00,0	X	12:30,0	21:45,0	145 pts
Garçons	05:45,0	X	11:15,0	19:30,0	145 pts

* Temps exprimé pour bassin de 25m. Les temps réalisés en bassin de 50m peuvent être converties selon la charte FNQ.

** Temps à réaliser sur route ou sur piste

*** Le score combiné réfère à l'addition des pourcentages obtenus en natation et en course à pied (voir Normes de référence aux pages 5 et 6).